

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juillet le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Antoine VERMOREL-MARQUES, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie RICHARD, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD

Absents excusés : Mme Muriel MARCELLIN, MM. Jean-Pierre SAPT, Robert MATTONI, Salim DJELLAB et Mmes Laurence CHATEAU et Béatrice DESPIERRE

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à Mme Sylvie GALLAND, M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE, M. Robert MATTONI à Mme Séverine BESSON, Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ

Date de convocation du Conseil municipal : le 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE

Date de convocation du Conseil municipal : le 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DESORMIERE

1 – Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021 :

POUR à l'unanimité

18h14 – M. Frédéric GOUTAUDIER rejoint l'assemblée délibérante.

Présents : 16

Votants : 19

2 – Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :

3 – Aménagement d'un itinéraire modes actifs « Route de Saint André »

3.1 – Approbation des marchés de travaux lot 1 et 2

N° 2021-07-08/01

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, la sécurité, les Espaces verts et l'Environnement, rappelle que le Conseil municipal a adopté par une délibération N° 2020-10-26/03 du 26 octobre 2020 le plan de financement des « travaux d'aménagement d'un itinéraire modes actifs sur la route de Saint André ».

Il rappelle également que la maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau d'études REALITES à Roanne.

Le projet de ces travaux est composé de 2 lots techniques :

Lot 1 Terrassements - voirie

Lot 2 Espaces verts – Mobilier.

La consultation des entreprises a été lancée le 28 mai 2021 sur le profil acheteur de la Commune (plate-forme des marchés publics du Département). Une publication légale a été faite dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (avis N°21-72341).

Les offres devaient être remises au plus tard le 18 juin 2021 à 12 heures. Il s'agit de marchés de travaux à procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le rapport d'analyse du maître d'œuvre Bureau REALITES a été présenté pour avis à la commission « MAPA » le vendredi 2 juillet 2021.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, rappelle les critères qui ont été retenus pour le jugement des offres pour les Lots N°1 et 2 :

Critères	Pondération
<p>1-Valeur technique</p> <p>Chaque sous critère sera noté de 0 à 4, puis additionnés pour donner une note sur 50</p> <p>0 - non abordé 1 - très incomplet 2 - traité correctement 3 – complet 4 - complet, précis avec valeur ajoutée</p>	50.0 %
<i>1.1-Moyens humains et matériels affectés au chantier</i>	<i>Coef 2</i>
<i>1.2-Description des modes opératoires</i>	<i>Coef 3.5</i>
<i>1.3-Provenance des produits et matériaux (avec fiches produits)</i>	<i>Coef 1</i>
<i>1.4-Planning d'exécution détaillé</i>	<i>Coef 3</i>
<i>1.5-Démarche de développement durable de l'entreprise</i>	<i>Coef 3</i>
<p>2-Prix des prestations</p> <p>Note sur 50 = 50 x 1 - (Offre analysée - Offre la plus basse)/Offre la plus basse)</p>	50.0 %

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, donne connaissance du rapport d'analyse et du classement. Les offres les mieux-disantes et classées « premières » par lot sont :

Lot 1 Terrassements - voirie
 SAS EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
 Note 94.78 Prix : 387 837.35 € HT avec la solution variante

Lot 2 Espaces verts – Mobilier
 SAS CHARTIER
 Note 96 Prix : 72 505.75 € HT.

soit un montant global de 460 343.10 € HT (pour un montant prévisionnel de 515 000 € HT).

La commission MAPA a validé la proposition de classement des offres les mieux-disantes.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER rappelle que la délégation qui a été accordée au Maire en matière de passation des marchés, par une délibération N° 2020-05-23/01 du 23 mai 2020, porte sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT. Il appartient donc à l'assemblée délibérante d'approuver les marchés de travaux.

Vu le rapport d'analyse des offres et le classement des offres,

Vu l'avis de la commission MAPA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix et 1 ABSTENTION (Séverine BESSON pour Robert MATTONI) :

- Approuve le marché de travaux avec la SAS EIFFAGE ROUTE CENTRE EST à Lyon pour un montant de 387 837.35 € HT, 465 404.82 € TTC (avec la solution variante) pour le lot N°1 Terrassements – voirie ;
- Approuve le marché de travaux avec la SAS CHARTIER à Vougy pour un montant de 72 505.75 € HT, soit 87 006.90 € TTC pour le lot N° 2 Espaces verts – Mobilier ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, rappelle que le Conseil municipal a adopté par une délibération N° 2020-10-26/03 du 26 octobre 2020 le plan de financement des « travaux d'aménagement d'un itinéraire modes actifs sur la route de Saint André » et a sollicité des subventions notamment auprès de l'ETAT au titre du fonds de mobilités actives (aménagement cyclables).

Le Ministère chargé des transports, représenté par le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, a accordé une subvention de 198 800 € pour un taux de subvention de 40 % du projet estimé à 497 000 € HT.

Mme Sylvie GALLAND présente le projet de convention de financement qui définit les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement de la réalisation du projet d'aménagement d'un itinéraire modes actifs sur la route de Saint André.

Il s'inscrit dans le cadre du 3^{ème} appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables ».

Mme Sylvie GALLAND rappelle que ce projet fait l'objet de 80 % de subventions (Etat-Région - Département et Roannais Agglomération).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de financement avec l'Etat relative au projet d'aménagement d'un itinéraire modes actifs sur la route de Saint André,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4 – Echanges de parcelles à la « Judée Ouest » (Commune et Indivision FOURNIER/MOSNIER)

N° 2021-07-08/03

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances explique que Roannaise de l'Eau a cédé à la commune une parcelle cadastrée sous le numéro 1257 section C3 sise à « La Judée Ouest » comportant un réservoir d'eau potable désaffecté.

Il constitue une bonne réserve d'eau pour la défense incendie.

Néanmoins, le SDIS (pompiers) demande la création d'une aire de stationnement pour permettre le remplissage des véhicules « incendie ».

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée sous le numéro 2148 section C3 issue d'un ancien chemin sans existence physique sur le terrain et non inscrit dans le classement des voies communales et rurales.

L'indivision FOURNIER/MOSNIER accepte de céder une parcelle cadastrée sous le numéro 2144 pour l'aménagement de l'espace de stationnement, pour une surface de 111 m².

En contrepartie, la commune céderait les parcelles cadastrées sous les numéros 2146 et 2148 section C3 pour une surface globale de 182 m².

Mme Sylvie GALLAND donne connaissance de l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP en date du 20 novembre 2020 qui fixe la valeur vénale de cession des terrains communaux à 2,21 €/m².

Compte-tenu du faible écart de surface entre la cession et l'acquisition, Monsieur Le Maire propose un échange sans soulte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la cession des parcelles communales cadastrées sous les numéros 2146 et 2148 section C3 d'une surface de 182 m² (valeur vénale 2,21 €/m²), à l'indivision FOURNIER/MOSNIER ;
- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro 2144 d'une surface de 111 m² (valeur vénale 2,21 €/m²) appartenant à l'indivision FOURNIER/MOSNIER ;
- Dit que ces « cession/acquisition » seront passées sous la forme d'un échange sans soulte ;
- Charge l'étude GERBAY/SOL DOURDIN notaire à Renaison d'établir l'acte à intervenir ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- Dit que les honoraires du notaire et du géomètre sont à la charge de la commune.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée au Personnel Communal, rappelle que la loi 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée par loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 a ouvert aux personnes morales du secteur public non industriel et commercial la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage. Elle explique que l'apprentissage est une formation initiale sous contrat de travail permettant de donner à des jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans une formation initiale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Le Comité Technique Intercommunal du CDG Loire a été saisi le 5 juillet 2021 pour avis.

L'apprentissage fait l'objet d'un contrat conclu entre un apprenti et un employeur, qui comprend conjointement :

- en entreprise ou une collectivité territoriale, une formation fondée sur une activité professionnelle,
- dans un centre de formation des apprentis, une formation générale associée à une formation technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Mme Sylvie GALLAND propose au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage et fait part de la candidature de M. Guillaume DELHOOFS (âgé de 16 ans) qui va démarrer une formation CAPa option « jardinier paysagiste » (qualification professionnelle de niveau V) auprès du Centre de Formation d'Apprentis de Roanne-Chervé.

La rémunération de l'apprenti est fixée par le décret 93-162 du 2 février 1993. Elle tient compte du niveau de la formation préparée. L'apprenti est affilié au régime général de la sécurité sociale et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires de la fonction publique (Ircantec) mais il ne paie aucune cotisation.

Les contrats d'apprentissage sont exonérés des cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, veuvage, décès, vieillesse), des prestations familiales, de la CSG et la CRDS, de la taxe d'apprentissage, de la cotisation salariale IRCANTEC et des cotisations assurance chômage.

Certaines cotisations patronales restent à la charge de la collectivité : la cotisation de retraite complémentaire IRCANTEC, la contribution solidarité autonomie, la cotisation au titre du fonds national d'aide au logement, la contribution supplémentaire du fonds national d'aide au logement, la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles et la taxe transport.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer un contrat d'apprentissage pour une formation CAPa option « jardinier paysagiste », à compter du 1^{er} septembre 2021 (pour un cycle de deux années) avec M. Guillaume DELHOOFS,
- Rappelle que la rémunération de l'apprenti est fixée par le décret 93-162 du 2 février 1993 (avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures).

6 – Plan de relance de continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire – convention de financement

N° 2021-07-08/05

Madame Aurélie RICHARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Jeunesse, explique que dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Nous avons présenté notre candidature afin de pouvoir en bénéficier (avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 % à 70 %).

Les outils pédagogiques éligibles sont les suivants :

- ETI (écran tactile interactif) vidéo projecteur interactif, les tableaux interactifs,
- les dispositifs complémentaires (caméra, visualiseur, scanner),
- un PC pour la classe connectable au vidéoprojecteur ou écran,
- Les équipements numériques de l'école.

Madame Aurélie RICHARD présente le projet de convention de financement se rapportant à notre demande et définissant les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de financement « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »,
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer numériquement via la plateforme Démarches Simplifiées.

7 – Questions diverses

- Organisation du mercredi 14 juillet 2021 et du mardi 10 août 2021
Une cérémonie devrait pouvoir être organisée avec un vin d'honneur à côté de la salle des associations dans la rue.
Les conseillers sont invités à apporter leur aide pour l'installation et le service. Rendez-vous à 10h30 pour le 14 juillet et à 17h pour le 10 août.
- Remerciement d'un couple de l'Ain pour l'aménagement de l'aire de camping-car.
- Prochain Conseil municipal : Jeudi 9 septembre 2021 à 18 h 15

COMPTE RENDU DES ADJOINTS AU MAIRE et des Conseillers

Antoine VERMOREL-MARQUES

- 130 ans du barrage : nouvelle réunion vendredi 27 août à 16h au barrage. L'organisation se fera en bas du barrage. L'Office de Tourisme se charge de la communication (course sportive, marché de producteurs...)
- Site internet : il sera bientôt en ligne.
- Subvention exceptionnelle à l'association judo → avis positif de la commission pour un jeune rennais qui participe aux mondiaux de judo (proposition de 120 €).

Sylvie GALLAND

- Un contrat saisonnier a été recruté pour l'été (juillet/août) pour l'entretien des espaces verts (la tonte et l'arrosage (10 candidatures).

Frédéric GOUTAUDIER

- Gare du Tacot : le chantier redémarre. Nouveau planning livraison 23 septembre.
- RD9 et rue de Roanne : l'achèvement des travaux de réfection de la chaussée (enrobé) aura lieu la nuit du 19 juillet (circulation fermée).
- Salle la Parenthèse : montage du barnum le vendredi matin 27 août si quelques conseillers peuvent apporter leur aide.
- Visite du Comité Régional de fleurissement : vendredi 30 juillet avec une présentation en mairie. Réunion le lundi 12 juillet à 14h30 avec la commission Fleurissement pour préparer la visite.

Aurélien RICHARD

- Le programmiste ARCHIGRAM est venu visiter les sites mercredi après-midi avec le COPIL pour l'ALSH et le restaurant scolaire. Plusieurs scénarios pourront être présentés.
Au cours du mois de septembre seront associés les enseignants, les agents et les parents d'élèves.
- Restaurant scolaire : une rencontre a eu lieu avec des représentants de parents d'élèves. 2 à 5 familles seraient un peu ennuyées par le nouveau dispositif d'inscription à la cantine. Un bilan sera dressé fin septembre.

Philippe GLATZ

- Rencontre du Directeur du Taron à propos du jardin à Taron. Il sera sans doute possible d'arroser avec un tuyau.
Jardinage communautaire pour 1 000 m² (légumes et fleurs).
Une réunion publique pourra être organisée.
Une convention sera établie avec la mairie pour la mise à disposition du terrain. Il faut associer enfants et familles.
- Roannais Agglomération : réunion du COPIL pour un contrat territorial (ex contrat de rivière) d'une durée de 6 ans : entretien des rivières , lutte contre les plantes invasives, amélioration de la qualité de l'eau.

Séance levée à 19h30